

Individualisation des droits à la pension ou « modernisation » de la dimension familiale ?

Analyse de propositions actuelles

Novembre 2017

En 2013, le gouvernement Di Rupo mettait en place une commission d'expert-e-s pour discuter de scénarios pour l'avenir des pensions, la Commission de réforme des pensions 2020-2040. Celle-ci a remis un rapport de 900 pages sur une nouvelle vision des pensions et des mesures concrètes à prendre pour « renouveler le pacte social » autour des pensions et redonner confiance aux jeunes générations dans cette branche essentielle de la sécurité sociale. Car le risque, à terme, c'est que ces jeunes générations se détournent du modèle de sécurité sociale actuel basé sur la solidarité et lui préfèrent des formes individuelles et privées de capitalisation qui ne sont pas accessibles à tout le monde et surtout qui n'assurent pas de redistribution.

Or jusqu'à présent, les deux derniers gouvernements se sont « attaqués » à une réforme du système des pensions, en prenant diverses mesures n'ayant que peu de cohérence entre elles et apparaissant plutôt comme des reculs de droit que comme un nouveau pacte social pour garantir la pérennité et la légitimité du système de pensions. Et jusqu'à présent, les mesures prises n'ont pas été envisagées en fonction des inégalités hommes-femmes présentes dans le régime des pensions. Ou alors, au nom de l'individualisation des droits, le gouvernement prend des mesures éparses, comme la modification de la pension de survie – sans repenser globalement le système et ses aspects inégalitaires et « familialistes » (cfr. analyse « Une réforme des pensions : à quel prix pour les femmes ? »).